

Port-au-Prince, le 28 avril 2020

Excellences,  
Mme la Présidente du Conseil des droits de l'homme,

En réponse à votre lettre du 24 avril 2020, le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH), en sa qualité d'ONG accréditée auprès d'ECOSOC et d'observateur du Conseil des droits de l'homme, a l'honneur de vous faire part de ses commentaires sur le projet de déclaration du Président sur les implications de la crise COVID-19 sur les droits de l'homme, qui doit être adopté par le Conseil, par le biais d'une procédure d'approbation tacite.

Le CARDH, profondément préoccupé par les graves répercussions de la pandémie sur les sociétés et reconnaissant l'urgence d'une réponse unie et pleinement respectueuse des droits humains, se félicite de cette initiative. En ce sens, le CARDH souhaite faire les commentaires suivants :

Dans le *préambule*, le CARDH recommande d'ajouter une mention spécifique aux pays à faible revenu, dont les populations sont les plus vulnérables, avec des préoccupations concernant l'impact de la pandémie sur la perpétuation et l'accélération de la pauvreté, l'insécurité alimentaire et les inégalités sociales dans les États fragiles.

Le CARDH se félicite de l'accent apporté au paragraphe 6 du *préambule* sur le fait que la pandémie COVID-19 ne peut être contrée efficacement que par « la coopération internationale, l'unité, la solidarité et l'action collective fondées sur une approche multilatérale et des institutions internationales fortes ».

À cet égard, le CARDH estime que de nouveaux paramètres de coopération internationale doivent être définis afin de fournir l'aide appropriée aux pays à faible revenu lorsque leur manque de ressources et d'institutions nationales stables peut entraver leur capacité à répondre à la pandémie et faire obstacle à la mise en œuvre de mesures d'urgence non discriminatoires.

Au *paragraphe 3*, le CARDH ajouterait : « Demande aux États de veiller à ce que tous les droits de l'homme soient respectés, protégés et réalisés dans le cadre de la lutte contre la pandémie et que leurs réponses à la pandémie COVID-19 soient pleinement conformes à leurs obligations et engagements permanents en matière de droits de l'homme ».

Le CARDH réitère ses compliments aux membres du Conseil et à tous les observateurs et adresse sa plus haute considération à Mme la Présidente du Conseil des droits de l'homme.

Me Gédéon Jean  
Directeur du CARDH